

Avec des renseignements aussi précis que ceux que donnent notre correspondant de St-David, il est facile de s'y reconnaître de suite.

L'insecte en question est l'Orchestre à deux bandes, *Orchestris bivittatus*, Fabricius. *Orchestris* est un mot grec qui signifie danseuse, sauteuse; aussi, tel qu'observé, cet insecte est-il un sauteur émérite. Il affectionne particulièrement les plantes de la famille botanique des Crucifères, telles que choux, navets, raves, cresson, giroflée, etc. C'est le grand ennemi des couches-chaudes, la fermentation de ces couches favorisant sans doute son développement. Il appartient à la famille des Chrysomélides des Coléoptères, cette même famille qui renferme les Chrysomèles qui ravagent les patates, les Diabrotines qui font périr les melons, concombres, courges, etc., les Galéruques et une foule d'autres qui tous se nourrissent du feuillage des plantes. Cherchez *Orchestris* dans vos alentours d'horticulture, et vous verrez ce qu'ils disent de votre grand ennemi.

Tant qu'aux remèdes à employer, voici ce qu'on pratique ordinairement, la chose est assez facile, surtout dans une couche. Prenez une planchette de bois, induisez-la de goudron, et promenez-la au-dessus de vos plants. Les sauteurs, ne manquant pas, aussitôt que dérangés, d'exécuter leurs bonds, et retombant sur votre planchette, ils resteront pris dans le liquide adhésif. Ce procédé s'applique même en plein champ, sur des pièces entières, au moyen d'une planchette plus grande qu'on fait tirer par un cheval, au-dessus de champs de navets, choux, etc. Il va sans dire que comme tous les sauteurs ne viennent pas retomber sur la planchette, et que d'un autre côté les éclosions sont nombreuses et rapides, il faut répéter plusieurs fois la même opération à quelques jours d'intervalle.

Lorsque la planche devient toute couverte d'insectes, il faut ou les écraser au moyen d'une autre planchette, ou les noyer dans le liquide de manière qu'ils ne puissent survivre.

Les récoltes abondantes ne peuvent être que le fruit du travail et de soins assidus; combattons les ennemis de nos moissons du moment que nous reconnaitrons leur présence, et, avec la persévérance, nous parviendrons, sinon à les faire disparaître complètement, du moins à atténuer leurs dégâts de manière à les rendre bien supportables.

L'ABBÉ PROVANCHER.

Opérations du Cercle Agricole de St. Sébastien.

C'est avec une véritable satisfaction que je constate que les opérations de la présente année (1879) ont été assez considérables si l'on tient compte de la crise financière que nous avons traversée.

La première opération de notre Cercle est l'achat d'un cochon-reproducteur, au prix de \$10.00 (dix piastres). Ce Chester-White a donné un croisement assez considérable. On s'aperçoit déjà d'une grande amélioration dans la race porcine.

La seconde opération, c'est l'achat de quatre-vingt-sept minots de blé du Haut-Canada, dix minots d'orge, neuf cent cinquante livres de trèfle rouge et quatre-vingt-dix de blanc. Le montant souscrit et payé par les membres pour ces différents achats est de trois cents piastres.

Tous ces grains et graines ont été achetées chez Monsieur William Evans, de Montréal, et semés, par les membres du Cercle, le printemps dernier. Le blé a donné un rendement total de neuf cent cinquante-sept minots ou onze minots au minot. L'orge a donné dix-huit minots au minot. Les graines de trèfle rouge et blanc ont très-bien levé et elles avaient une très-belle apparence à l'automne.

Les membres du Cercle ont tenu sept séances dans le cours de la présente année. Il est bon de mentionner, qu'à la séance du mois de Juin, tenue le vingt-quatre, jour de la St. Jean-Baptiste, Monsieur Stenson, inspecteur de nos écoles, a bien voulu assister à cette réunion d'agriculteurs. Après nous avoir encouragé à marcher dans la voie du progrès où nous étions entrés, il nous a donné quelques leçons d'agriculture, puis termina sa brillante improvisation en nous parlant de notre fête nationale. Puissions-nous avoir encore l'avantage d'entendre cette voix si éloquentes? Jamais nous n'oublierons cette soirée!

Le Trésorier a fait rapport des recettes et des dépenses.

Le nombre des membres du Cercle est aujourd'hui de cent cinquante. Des démarches ont été faites, sans résultat, pour obtenir la division du comté de Beauce en deux sociétés.

Avant de terminer le présent rapport, j'aime à vous signaler la prospérité de notre Cercle malgré la crise financière et j'ai lieu de croire que nos achats ce printemps seront aussi considérables que par le passé.

Voilà ce qu'a pu faire la bonne volonté, l'entente et une sage direction dans une seule paroisse, et non pas, certes, la mieux favorisée du pays! Remarquons que cette paroisse ne bénéficie pas pour un seul sou de l'argent voté au profit de la société d'agriculture du comté. Ce qu'elle a fait, par ses propres ressources, dépasse, dans bien des cas, ce que font certaines sociétés d'agriculture qui jouissent cependant d'un octroi gratuit de \$666 par année!!

LOUIS PARADIS,
Secrétaire.

Economie dans l'organisation des Sociétés d'Agriculture.

MONSIEUR, — Confiant dans la bienveillante invitation que vous faites à vos lecteurs de correspondre sur votre intéressant Journal, je prends la liberté de vous supplier de m'accorder un petit espace pour demander humblement à MM. les membres du Conseil d'Agriculture de bien vouloir prendre en considération deux amendements que je désire introduire dans l'acte d'agriculture et qui, suivant moi, ne feraient de tort à personne, et feraient du bien aux Sociétés d'Agriculture.

La crise que nous traversons aura sans doute des conséquences graves pour plusieurs; mais aussi elle devra servir d'expérience pour l'avenir et nous porter à faire des réformes afin de pratiquer l'économie dans toutes les branches de la société. Je me permettrai de dire que déjà la Société d'Agriculture du comté de Naperville a fait certaines épargnes qui lui seront d'un grand avantage; encore cette année, les Directeurs ont décidé de faire imprimer 1000 programmes pour les prix de récompenses et les règlements de la Société, qui lui serviront pendant dix ans, chose bien facile en ne mettant aucun nom ni aucun chiffre qui puisse varier, le secrétaire est chargé de remplir ces blancs. Les programmes nous coûtaient chaque année \$18, tandis qu'aujourd'hui nous en avons pour dix ans qui coûtent \$36, soit \$3 par an, ce qui donne un bénéfice net de \$15 par année.

Ce résultat étant obtenu, m'en fait espérer un autre. Je me permettrai donc, par la voie de votre intéressant Journal, de proposer humblement au Conseil d'Agriculture de faire imprimer lui-même les programmes en les remplissant autant que possible, tout en laissant l'avantage aux Directeurs de sociétés d'agriculture de retrancher ou d'augmenter ce qui conviendrait le mieux pour leur comté.

Le Conseil, s'il juge la proposition convenable, fera imprimer autant de programmes qu'il jugera nécessaire pour toute la Province de Québec et fournira les dits programmes aux sociétés d'agriculture en leur chargeant le prix coûtant qui sera encore moindre que par mille puisque ce sera pour 65,000.

Prenons pour base l'expérience que nous avons cette année dans notre comté: \$15, pour 65 comtés donne la jolie somme d'épargne de \$975 par année, somme qui, suivant moi, mérite bien quelques considérations (1).

Puisque je suis sur l'article des réformes, vous me permettez sans doute d'en suggérer encore une autre.

On me dit qu'il est de stricte nécessité de faire signifier par un huissier la nomination de chaque Directeur des sociétés d'agriculture, ce qui coûte encore près de \$4 par comté, soit une dépense de \$260 pour 65 comtés. J'ose encore prier le Conseil d'Agriculture de vouloir bien faire amender la loi à ce sujet, afin que nous puissions les notifier par lettres enregistrées qui coûteraient à peu près \$30, laissant un bénéfice de \$230 par année. Une lettre serait bien suffisante, parceque chaque directeur qui est nommé, s'il est absent de l'assemblée, en reçoit avis par ses amis bien avant que le huissier aille chez lui porter sa nomination (2).

Si ces deux suggestions étaient bien vues et adoptées, cela ferait gagner aux sociétés d'agriculture de la Province de Québec, dans l'espace de dix ans seulement, la belle somme de \$1,205.

Vous pardonneriez sans doute la longueur et le style de mon article; la somme que je désire faire réaliser aux sociétés d'agriculture me fait espérer que vous serez indulgent à mon égard.

M. G. BLAIN.

Remarques. — (1) Nous ferons remarquer que pour arriver à une économie véritable et faire en même temps des impressions utiles, il suffirait d'un peu d'entente entre les sociétés. Ainsi, il ne serait pas du tout nécessaire d'avoir des affiches écrites en partie, ce qui est laid et entraîne dans des erreurs, ni de faire ces impressions d'avance pour plusieurs années.

Notre imprimeur se chargerait volontiers de faire toutes les affiches des sociétés pour environ le tiers de ce qu'elles coûtent aujourd'hui—si les sociétés s'entendaient sur une forme donnée et sur autant d'uniformité que peuvent en comporter les circonstances. On conçoit qu'avec des commandes de 60 à 80 sociétés, il est facile de faire servir les mêmes formes et qu'il y aurait comparativement peu de chose à changer pour donner à chaque société exactement ce qui lui convient.

Ce qui manque à toutes nos sociétés, c'est une direction uniforme. Nous ne saurions le taire, notre organisation agricole est très-défectueuse. Quel bien ne pourrait-on pas faire avec une organisation plus rationnelle, par laquelle le bien général de l'agriculture,